

Département du Pas-de-Calais
Commune de Noeux-les-Mines



Plan Local d'Urbanisme
Projet d'Aménagement et de Développement Durable :
Un projet communal pour l'avenir ... horizon 2025

Approbation
Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal en date du : 28 octobre 2011
Signature du Maire :

SoREPA

Centre Arthur Pique

11 rue Léon Blum

BP 80195

62804 LIEVIN Cedex

Tel: 03.21.78.55.22

Fax: 03.21.78.99.00

80, rue de Marcq - BP 49 - 59441 WASQUEHAL cedex



2

FONDEMENTS DU PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE.....	4
LES ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT IDENTIFIEES DANS LE SCOT	5
SYNTHESE DES ENJEUX COMPLEMENTAIRES AU SCOT IDENTIFIES DANS LE DIAGNOSTIC	18
LES ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT IDENTIFIEES DANS LE PADD.....	20
LES ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT : DOCUMENTS GRAPHIQUES	24
ANNEXE – PROJETS STRUCTURANTS EN COURS	29

FONDEMENTS DU PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Le projet d'aménagement et de développement durable de la commune constitue une innovation de la Loi Solidarité et Renouvellement Urbain.

Désormais, le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (P.A.D.D.) :

- définit, conformément à l'article R123-3 et au nouvel article L 123-1 du Code de l'urbanisme (Loi n°2003-590 du 2 juillet 2003), les **orientations générales d'aménagement et d'urbanisme** qui concernent l'organisation générale du territoire communal,
- précise les actions générales à l'échelle du territoire communal.

Le rôle assigné au P.A.D.D. est de fixer les perspectives d'évolution et d'aménagement de la commune, tant sur le plan des espaces bâtis à vocation d'habitat ou d'activités, des équipements publics, des déplacements, que pour la protection de l'environnement et du paysage. Les règles d'occupation du sol et de construction seront édictées dans l'objectif de servir ce projet avec continuité.

Le P.A.D.D. de la commune de Noeux Les Mines s'inscrit dans une démarche de **Développement Durable** ce qui l'oblige à répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs.

C'est une politique qui vise à assurer la continuité dans le temps du développement économique et social, dans le respect de l'environnement et sans compromettre les ressources naturelles indispensables à l'activité humaine.

Le développement durable se traduit par un aménagement et un développement du territoire communal qui vise le progrès économique et social, tout en protégeant l'environnement.

La réflexion d'aménagement prend en compte trois préoccupations majeures pour assurer le développement durable :

- les enjeux économiques,
- les enjeux sociaux,
- les enjeux environnementaux.

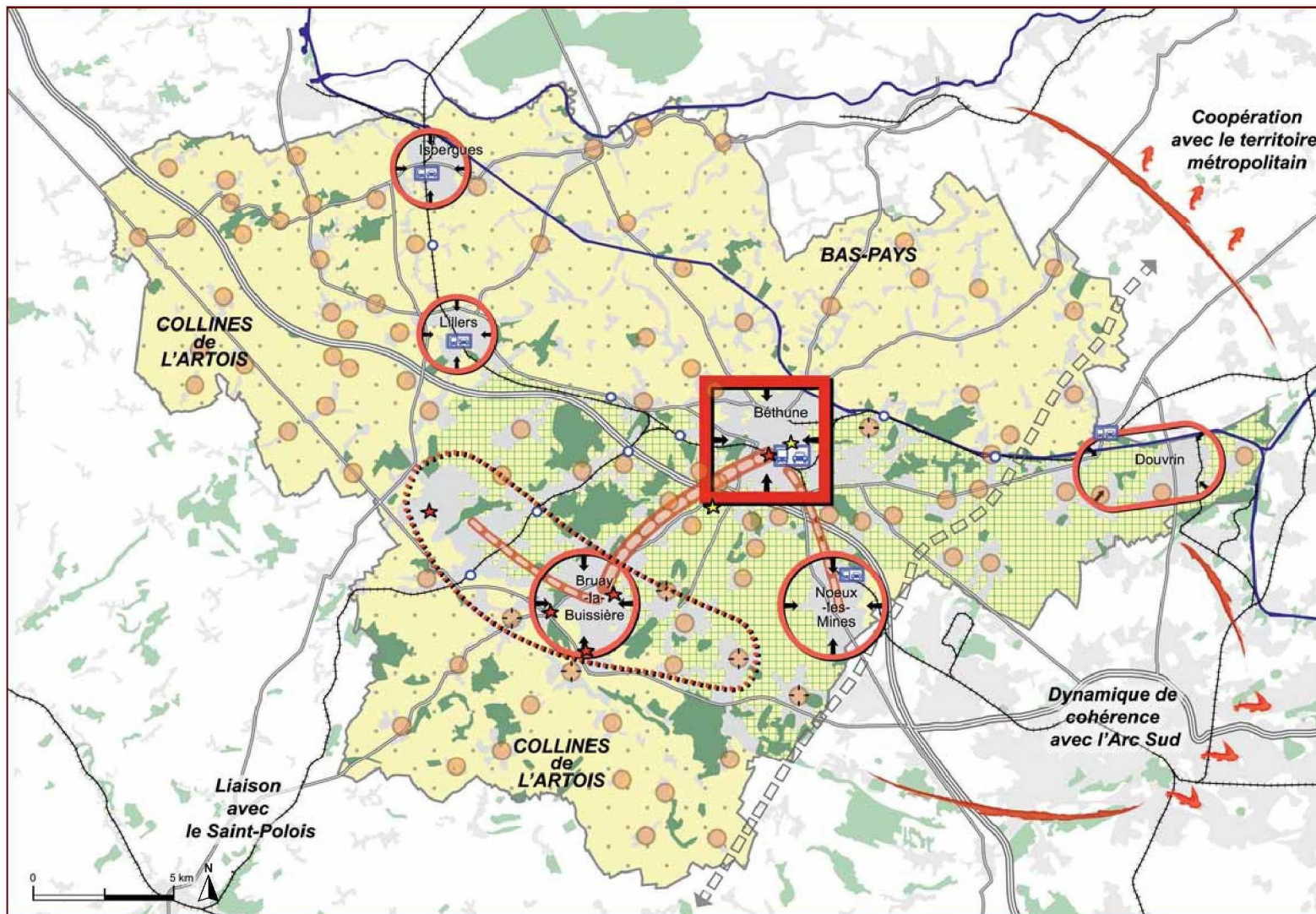
En dehors de tout contexte réglementaire, la conception du projet urbain de la commune intègre les variables « environnement » et « devenir ».

Le P.A.D.D. expose donc les orientations générales, en articulation avec les documents de planification ou contractuels thématiques (SCOT...) dont le contexte a été établi plus tôt.

Le P.A.D.D. en tant que projet urbain et politique ordonne les synergies et cohérences des actions en phase opérationnelle : **embellir, construire, aménager tout en offrant une vision de l'avenir.**

LES ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT IDENTIFIEES DANS LE SCOT

→ MIEUX MAÎTRISER L'ÉQUILIBRE URBAIN-RURAL ET STRUCTURER L'ARMATURE URBAINE DU TERRITOIRE



STRUCTURER LE DÉVELOPPEMENT URBAIN AUTOUR DE CENTRALITÉS FORTES

- Conforter et développer la ville centre
- Affirmer les pôles urbains structurants
- Renforcer le pôle urbain autour du Bruaysis
- Encourager le renouvellement urbain et densifier
- ZAC HQE expérimentale
- Projet ANRU/ORU
- Assurer des espaces de respiration dans les zones urbaines les plus denses par la maintien des plaines agricoles

S'APPUYER SUR LES TRANSPORTS EN COMMUN POUR STRUCTURER L'ESPACE

- Principe de liaison en transport collectif à haut niveau de service
- Pôle d'échanges principal
- Pôle de rabattement
- Halte ferroviaire

ANTICIPER ET MAÎTRISER LA PRESSION URBAINE EN MILIEU PÉRIURBAIN

- Espace à dominante rurale avec maîtrise prioritaire de l'urbanisation linéaire
- Renforcement du tissu urbain autour des bourgs centre

- Périmètre du SCOT
- ÉTAT ACTUEL D'OCCUPATION DU SOL**
 - Espaces boisés et renaturés
 - Espace à dominante urbaine
 - Espace à dominante agricole
- RÉSEAUX DE TRANSPORT**
 - Autoroutes
 - Axes routiers principaux
 - Voies ferrées
 - Fuseau A24 retenu par l'État
 - Canal

Source : ©SMESCOTA - 2004 ©AULAB - 2006 - Réalisation : AULAB 2007

STRUCTURER LE DÉVELOPPEMENT URBAIN AUTOUR DE CENTRALITÉS FORTES

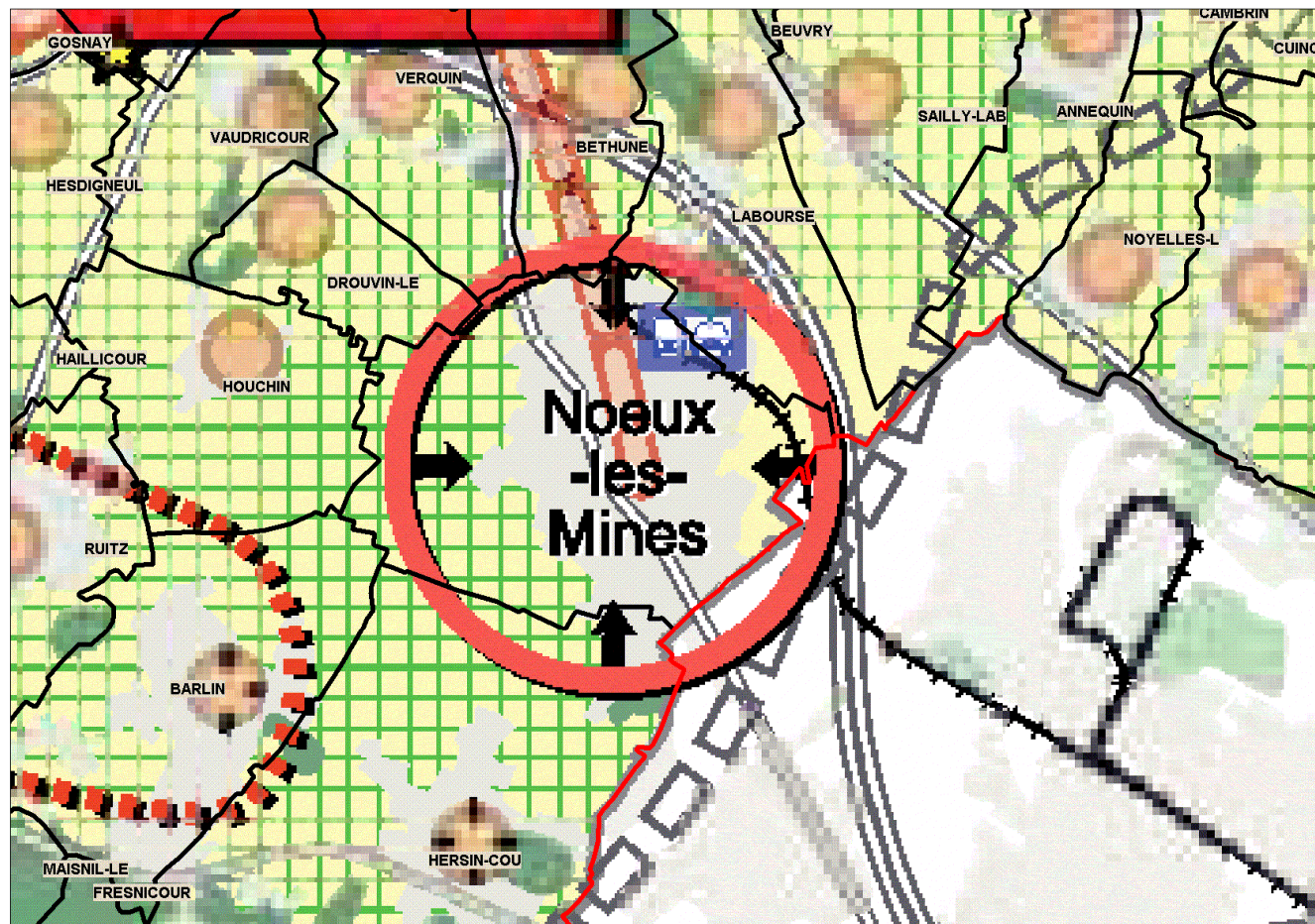
-  Conforter et développer la ville centre
-  Affirmer les pôles urbains structurants
-  Renforcer le pôle urbain autour du Bruaysis
-  Encourager le renouvellement urbain et densifier
-  ZAC HQE expérimentale
-  Projet ANRU/ORU
-  Assurer des espaces de respiration dans les zones urbaines les plus denses par la maintien des plaines agricoles

S'APPUYER SUR LES TRANSPORTS EN COMMUN POUR STRUCTURER L'ESPACE

-  Principe de liaison en transport collectif à haut niveau de service
-  Pôle d'échanges principal
-  Pôle de rabattement
-  Halte ferroviaire

ANTICIPER ET MAÎTRISER LA PRESSION URBAINE EN MILIEU PÉRIURBAIN

-  Espace à dominante rurale avec maîtrise prioritaire de l'urbanisation linéaire
-  Renforcement du tissu urbain autour des bourgs centre

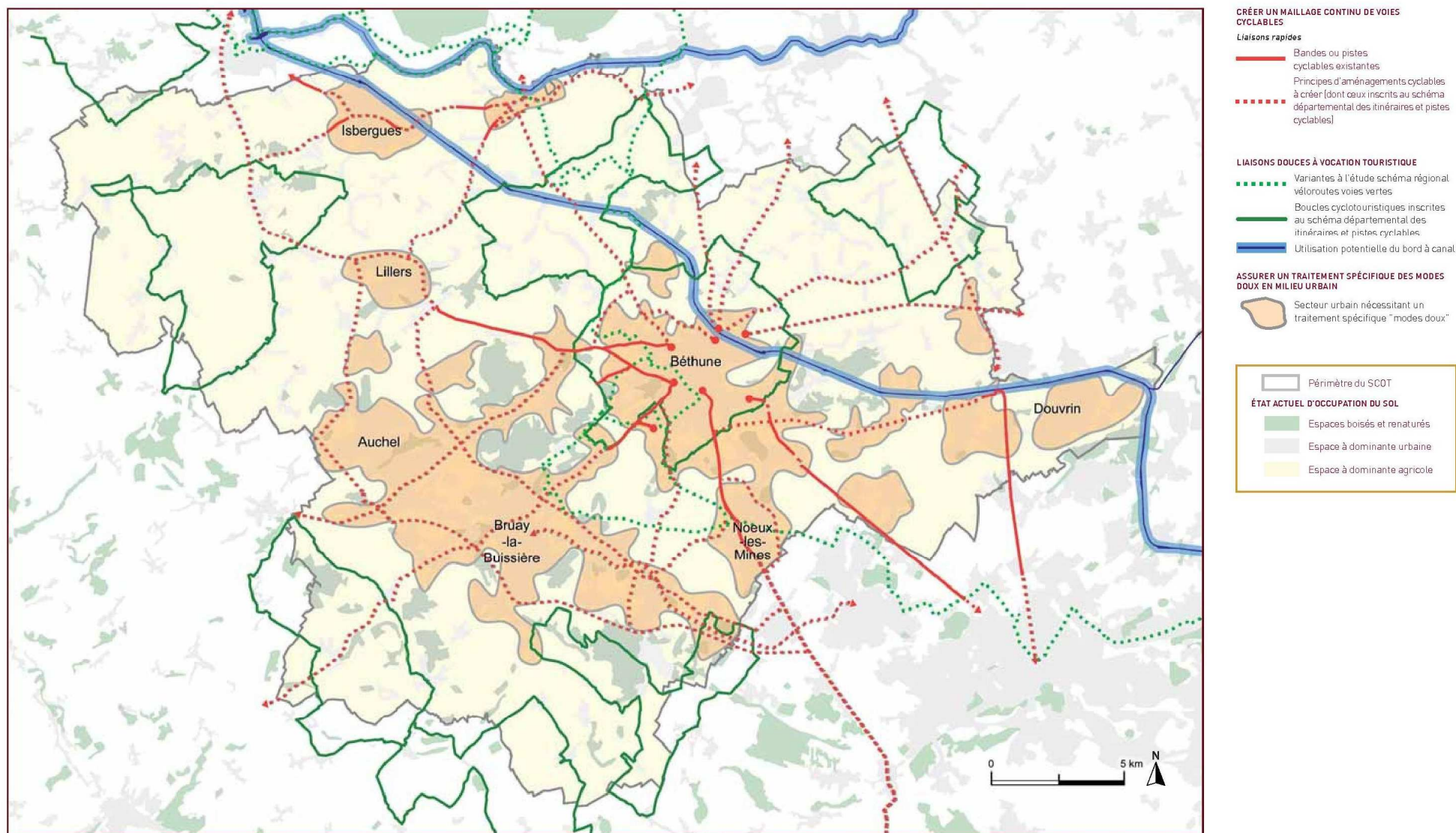


-  Périmètre du SCOT
- ÉTAT ACTUEL D'OCCUPATION DU SOL**
 -  Espaces boisés et renaturés
 -  Espace à dominante urbaine
 -  Espace à dominante agricole
- RÉSEAUX DE TRANSPORT**
 -  Autoroutes
 -  Axes routiers principaux
 -  Voies ferrées
 -  Fuseau A24 retenu par l'État
 -  Canal

Orientations Générales d'Aménagement à l'échelle de Noeux-les-Mines

- La ville de Noeux-les-Mines fait partie des **deux pôles urbains** relais de Béthune. Elle bénéficie d'un rayonnement local important (emploi, offre de logements...) qui doit ainsi être conforté afin de favoriser un maintien de la population locale mais également d'attirer de nouveaux habitants, dans un souci de mixité sociale.
- Compte tenu de l'évolution de l'étalement urbain, au moins 2 nouveaux logements sur 3 devront être réalisés au sein des zones U existantes. Le reste se fera au sein des zones AU existantes. Néanmoins, si Noeux-les-Mines ne possède pas suffisamment de foncier mobilisable en zone U, ce dont elle devra justifier, celle-ci sera autorisée à construire davantage en zone à urbaniser. En zone urbaine, la densité minimale à atteindre sera de 45 logements par ha. En zone à urbaniser urbaine, la densité minimale à atteindre sera de 30 logements par ha.
- Noeux-les-Mines constitue un **Pôle de rabattement** (Gare) et bénéficie d'un principe de **liaison en transport en commun à haut niveau de service** avec Béthune.
- L'axe de transports collectif entre Béthune et Noeux-les-Mines pourrait être prolongé vers l'agglomération lensoise (Tramway)
- Des espaces de respiration et de transition doivent être assurés entre l'espace urbanisé et la plaine agricole.

→ PROMOUVOIR ET ORGANISER UN RÉSEAU DE LIAISONS DOUCES



Sources : *SMESCOA-2006 *AULAB 2006 - Réalisation : AULAB - 2006

CRÉER UN MAILLAGE CONTINU DE VOIES CYCLABLES

Liaisons rapides

-  Bandes ou pistes cyclables existantes
-  Principes d'aménagements cyclables à créer (dont ceux inscrits au schéma départemental des itinéraires et pistes cyclables)

LIAISONS DOUCES À VOCATION TOURISTIQUE

-  Variantes à l'étude schéma régional véloroutes voies vertes
-  Boucles cyclotouristiques inscrites au schéma départemental des itinéraires et pistes cyclables
-  Utilisation potentielle du bord à canal

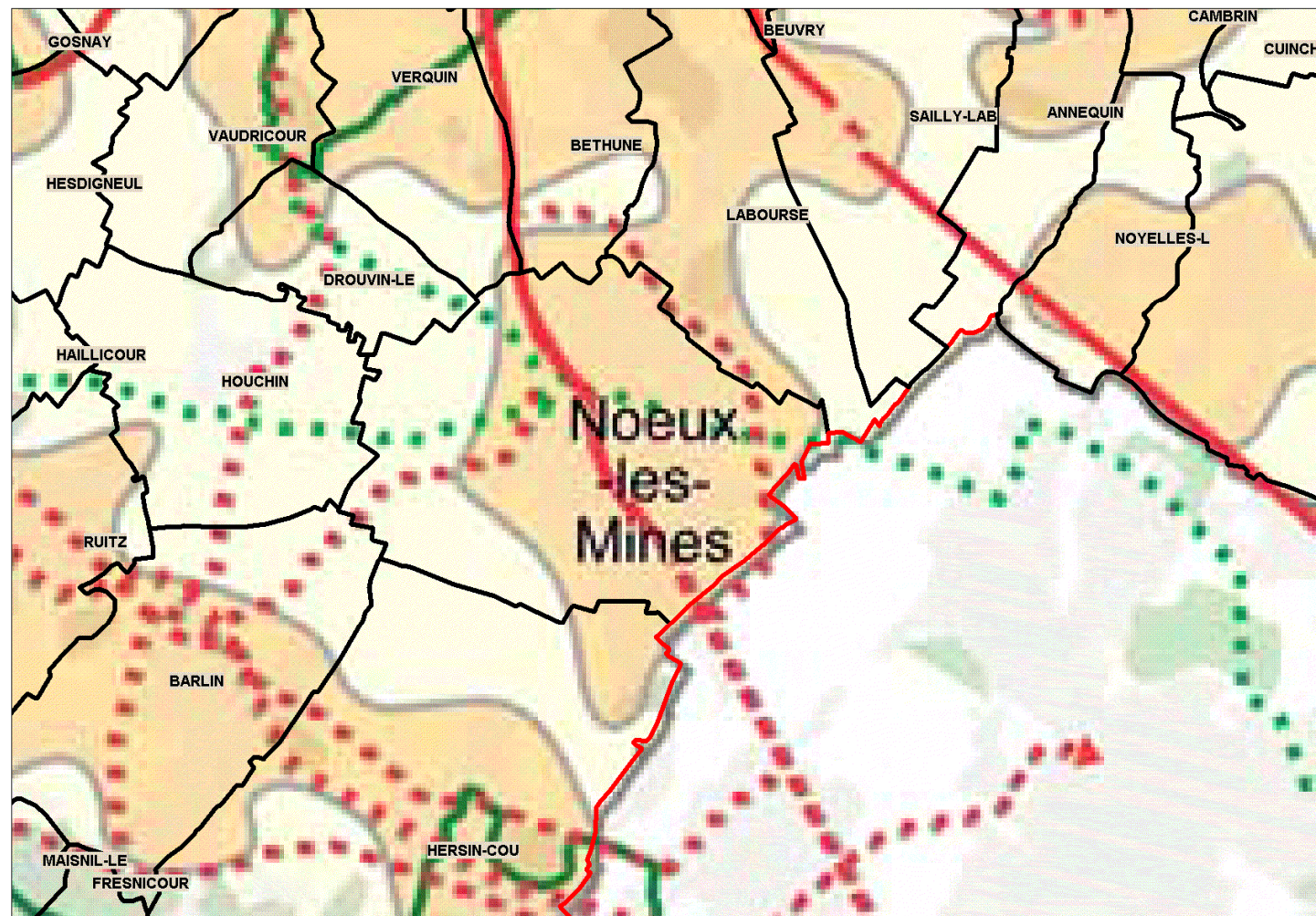
ASSURER UN TRAITEMENT SPÉCIFIQUE DES MODES DOUX EN MILIEU URBAIN

-  Secteur urbain nécessitant un traitement spécifique "modes doux"

 Périmètre du SCOT

ÉTAT ACTUEL D'OCCUPATION DU SOL

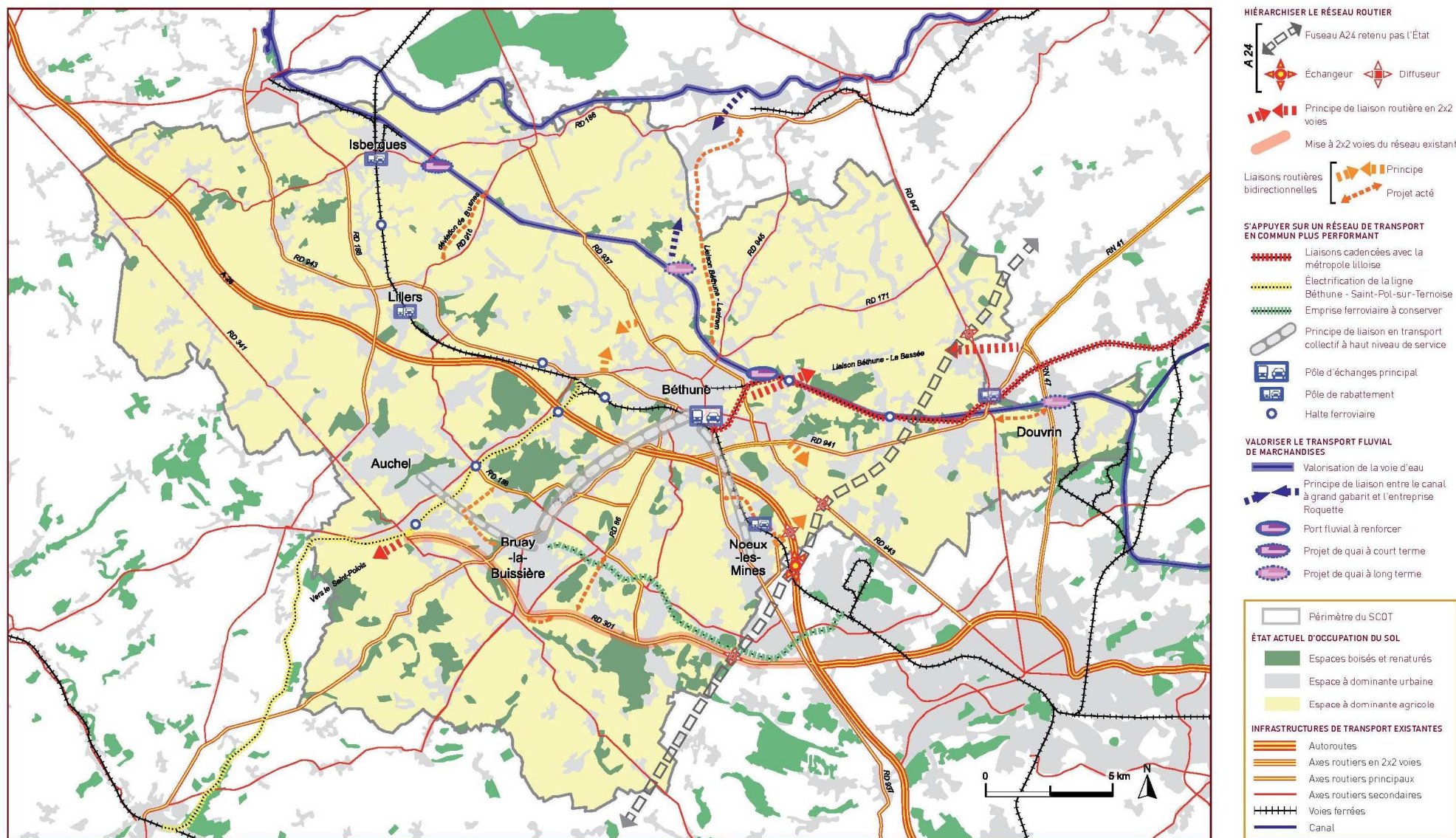
-  Espaces boisés et renaturés
-  Espace à dominante urbaine
-  Espace à dominante agricole



Orientations Générales d'Aménagement à l'échelle de Noeux-les-Mines

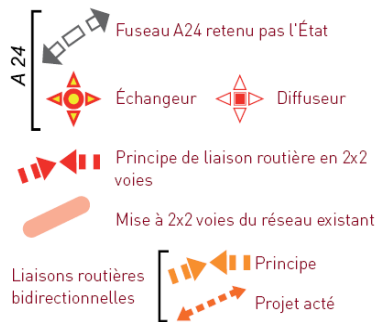
- Assurer un traitement spécifique des modes de déplacements doux en milieu urbain
- Créer de nouvelles pistes cyclables, notamment le long de la déviation de la RD937

→ INTÉGRER LES DIFFÉRENTS RÉSEAUX ET MODES DE TRANSPORT

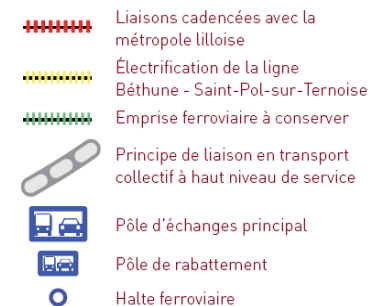


Sources : *SMES COTA-2006/AULAB 2008 - Réalisation : AULAB 2008

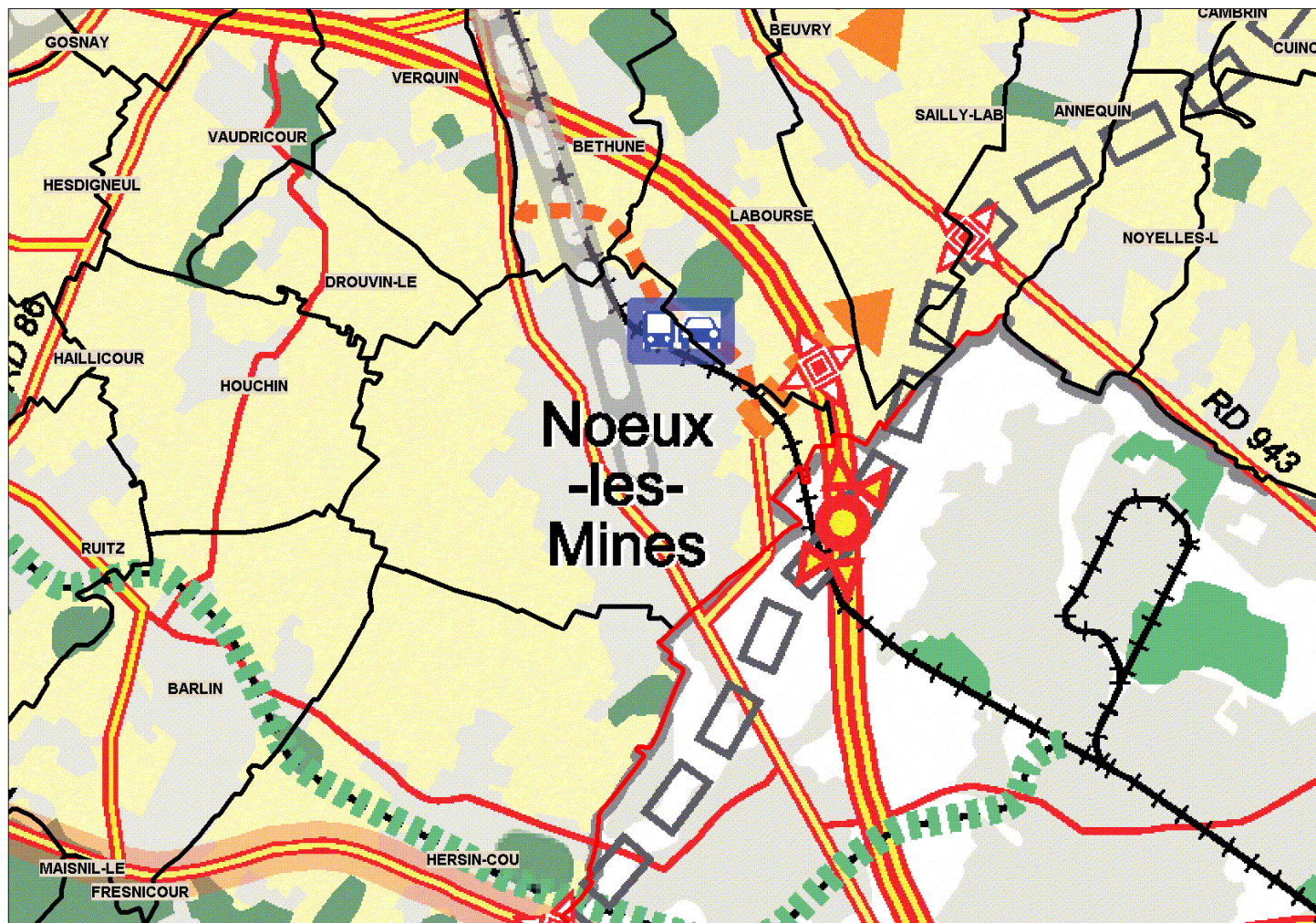
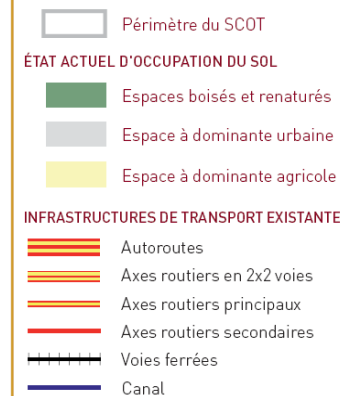
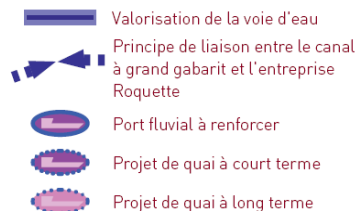
HIÉRARCHISER LE RÉSEAU ROUTIER



S'APPUYER SUR UN RÉSEAU DE TRANSPORT EN COMMUN PLUS PERFORMANT



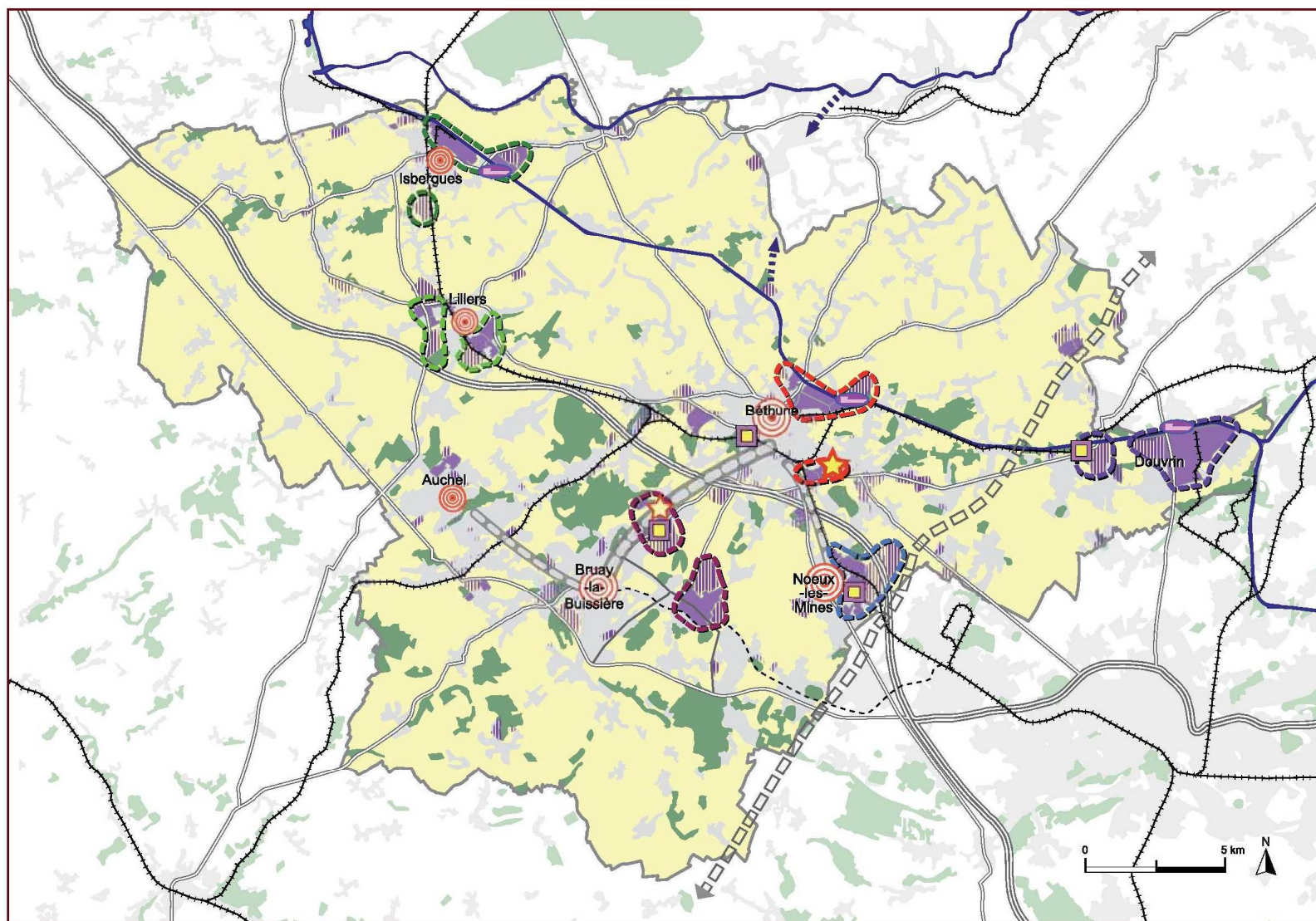
VALORISER LE TRANSPORT FLUVIAL DE MARCHANDISES



Orientations Générales d'Aménagement à l'échelle de Noeux-les-Mines

- Intégrer la portée de l'hypothèse d'A24 et l'implantation d'un diffuseur sur l'A26 sur le territoire de Labourse.

→ ORGANISER LES PRINCIPAUX PÔLES DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE À L'ÉCHELLE DU SCOT



IDENTIFIER LES GRANDS PÔLES DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Les 6 grands pôles

- Pôle de l'Isberguais
- Pôle du Lillérois
- Pôle du Bruaysis
- Pôle du Béthunois
- Pôle du Nœuxois
- Pôle du SIZIAF et de la porte des Flandres
- Principaux sites de développement économique
- Zones d'opportunité économique
- Pôle universitaire et de recherche-développement
- Pôle de recherche

MAÎTRISER LE COMMERCE ET POLARISER L'ACTIVITÉ TERTIAIRE

- Centre-ville à fonction commerciale et tertiaire forte à conforter
- Orienter le commerce de grande surface sur des sites identifiés

S'APPUYER SUR DES INFRASTRUCTURES FAVORABLES À UNE BONNE GESTION DES FLUX ÉCONOMIQUES

- Infrastructure portuaire à créer ou valoriser
- Principe de liaison entre le canal à grand gabarit et l'entreprise Roquette
- Prise en compte des opportunités de l'A24
- Principe de transport en commun à haut niveau de service
- Emprise ferroviaire à conserver

- Périmètre du SCOT
- ÉTAT ACTUEL D'OCCUPATION DU SOL**
 - Espaces boisés et renaturés
 - Espace à dominante urbaine
 - Espace à dominante agricole
- RÉSEAUX DE TRANSPORT**
 - Autoroutes
 - Axes routiers principaux
 - Axes routiers secondaires
 - Voies ferrées
 - Canal

Sources : *SMESCOA-2006/*AULAB 2004/*CCIB - AULAB 2005 - Réalisation : AULAB 2006

IDENTIFIER LES GRANDS PÔLES DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Les 6 grands pôles

-  Pôle de l'Isberguiois
-  Pôle du Lillérois
-  Pôle du Bruaysis
-  Pôle du Béthunois
-  Pôle du Nœuxois
-  Pôle du SIZIAF et de la porte des Flandres
-  Principaux sites de développement économique
-  Zones d'opportunité économique
-  Pôle universitaire et de recherche-développement
-  Pôle de recherche

MAÎTRISER LE COMMERCE ET POLARISER L'ACTIVITÉ TERTIAIRE

-  Centre-ville à fonction commerciale et tertiaire forte à conforter
-  Orienter le commerce de grande surface sur des sites identifiés

S'APPUYER SUR DES INFRASTRUCTURES FAVORABLES À UNE BONNE GESTION DES FLUX ÉCONOMIQUES

-  Infrastructure portuaire à créer ou valoriser
-  Principe de liaison entre le canal à grand gabarit et l'entreprise Roquette
-  Prise en compte des opportunités de l'A24
-  Principe de transport en commun à haut niveau de service
-  Emprise ferroviaire à conserver

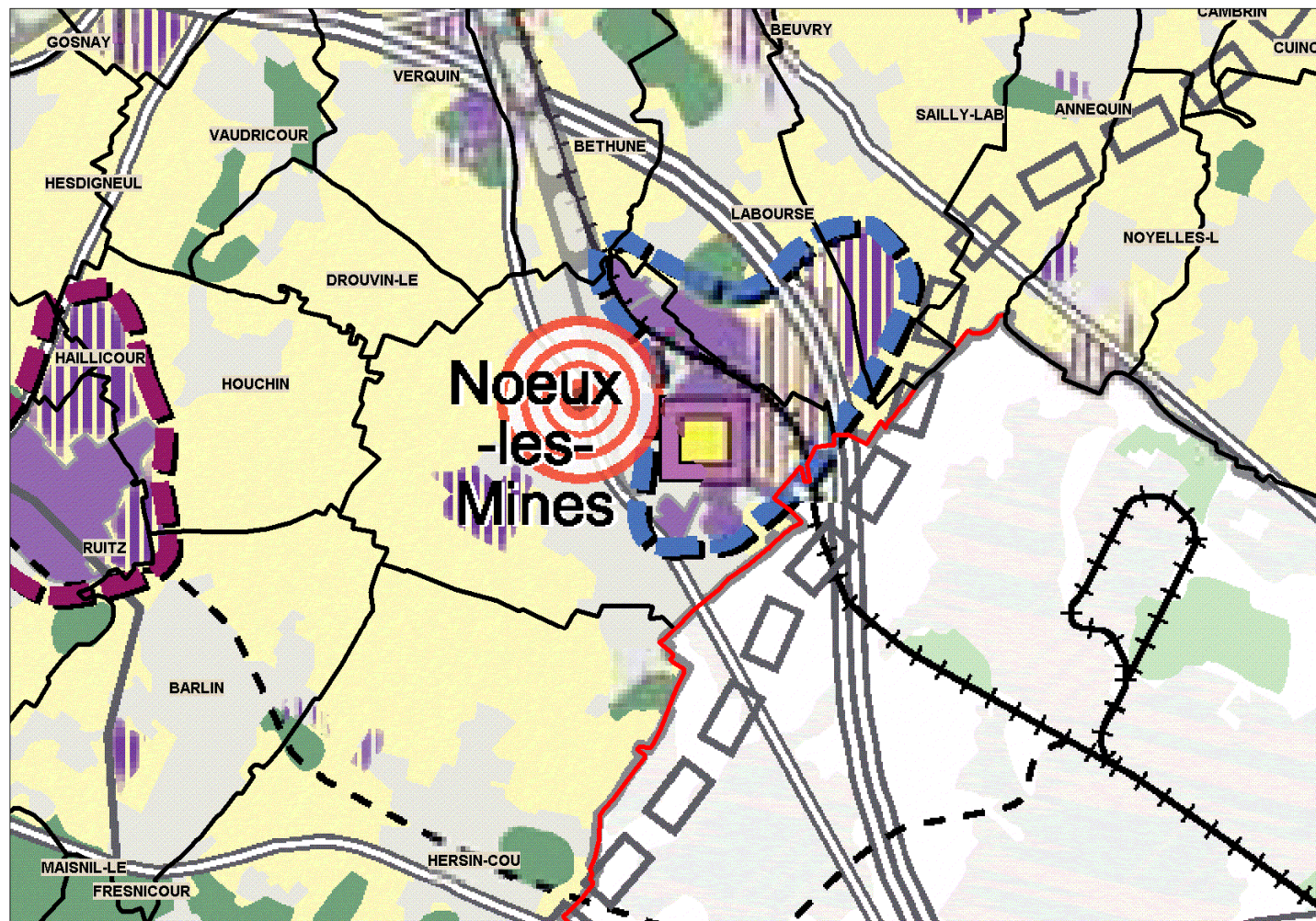
 Périmètre du SCOT

ÉTAT ACTUEL D'OCCUPATION DU SOL

-  Espaces boisés et renaturés
-  Espace à dominante urbaine
-  Espace à dominante agricole

RÉSEAUX DE TRANSPORT

-  Autoroutes
-  Axes routiers principaux
-  Axes routiers secondaires
-  Voies ferrées
-  Canal



Orientations Générales d'Aménagement à l'échelle de Noeux-les-Mines

- Noeux-les-Mines constitue une ville à fonction commerciale et tertiaire forte à conforter au sein du Pôle de développement économique du Nœuxois.
- Les commerces de grandes surfaces doivent être orientés sur des sites identifiés.
- Dans l'hypothèse de l'aménagement de l'A24, un diffuseur sur l'A26 en lien avec une réserve foncière pour des activités logistiques sur la commune de Noeux-les-Mines est à prévoir.
- La zone de loisinord 2 constitue un site de développement économique.
- Un principe de transport en commun à haut niveau de service est prévu pour relier efficacement Noeux-les-Mines à Béthune.

→ STRUCTURER LES CONTINUITÉS NATURELLES EN CRÉANT DES TRAMES VERTE ET BLEUE

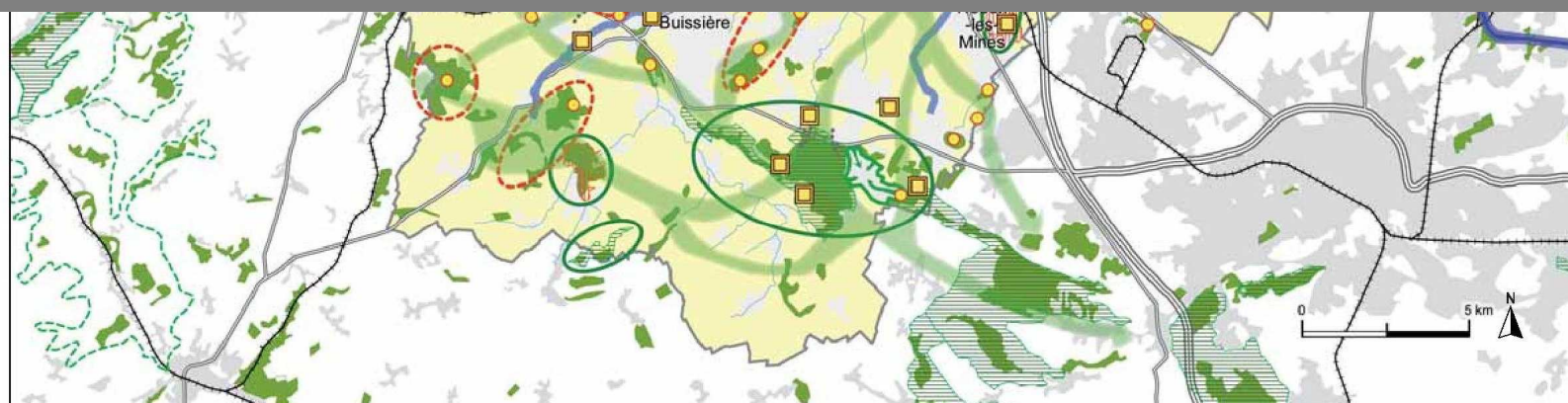


S'APPUYER SUR DES SECTEURS NATURELS IDENTIFIÉS

- ZNIEFF de type 1
- ZNIEFF de type 2
- Espaces Naturels Sensibles
- Zones humides et espaces fonctionnels associés de la plaine de la Lys à protéger

ORGANISER UNE TRAME VERTE AUTOUR DE GRANDS PÔLES

- Principe de corridors pour constituer une trame verte à l'échelle du SCOT
- Pôles naturels majeurs constitués
- Pôles naturels d'appui à créer
- Conforter et créer des sites à vocation mixte de nature et de loisir
- Valoriser les sites de nature non inventoriés (au titre des ZNIEFF, ENS et zones humides du SAGE)
- Aménager des franchissements pour les infrastructures routières



- Un réseau hydrographique dense à revaloriser en milieu urbain
- Valoriser le potentiel naturel et touristique des canaux

- Périmètre du SCOT
- ÉTAT ACTUEL D'OCCUPATION DU SOL**
 - Espaces boisés et renaturés
 - Espace à dominante urbaine
 - Espace à dominante agricole
- RÉSEAUX DE TRANSPORT**
 - Autoroutes
 - Axes routiers principaux
 - Voies ferrées

Sources : AULAB 2008 / SYMSAGEL - 2005 / DIREN Nord - Pas-de-Calais 2006 - Réalisation : AULAB 2008

S'APPUYER SUR DES SECTEURS NATURELS IDENTIFIÉS

-  ZNIEFF de type 1
-  ZNIEFF de type 2
-  Espaces Naturels Sensibles
-  Zones humides et espaces fonctionnels associés de la plaine de la Lys à protéger

ORGANISER UNE TRAME VERTE AUTOUR DE GRANDS PÔLES

-  Principe de corridors pour constituer une trame verte à l'échelle du SCOT
-  Pôles naturels majeurs constitués
-  Pôles naturels d'appui à créer
-  Conforter et créer des sites à vocation mixte de nature et de loisir
-  Valoriser les sites de nature non inventoriés (au titre des ZNIEFF, ENS et zones humides du SAGE)
-  Aménager des franchissements pour les infrastructures routières
-  Site à réaménager et à renaturer

ASSURER UNE CONTINUITÉ DES ZONES HUMIDES EN CRÉANT UNE TRAME BLEUE

-  Améliorer la qualité écologique des cours d'eau et des fonds de vallée
-  Un réseau hydrographique dense à revaloriser en milieu urbain
-  Valoriser le potentiel naturel et touristique des canaux

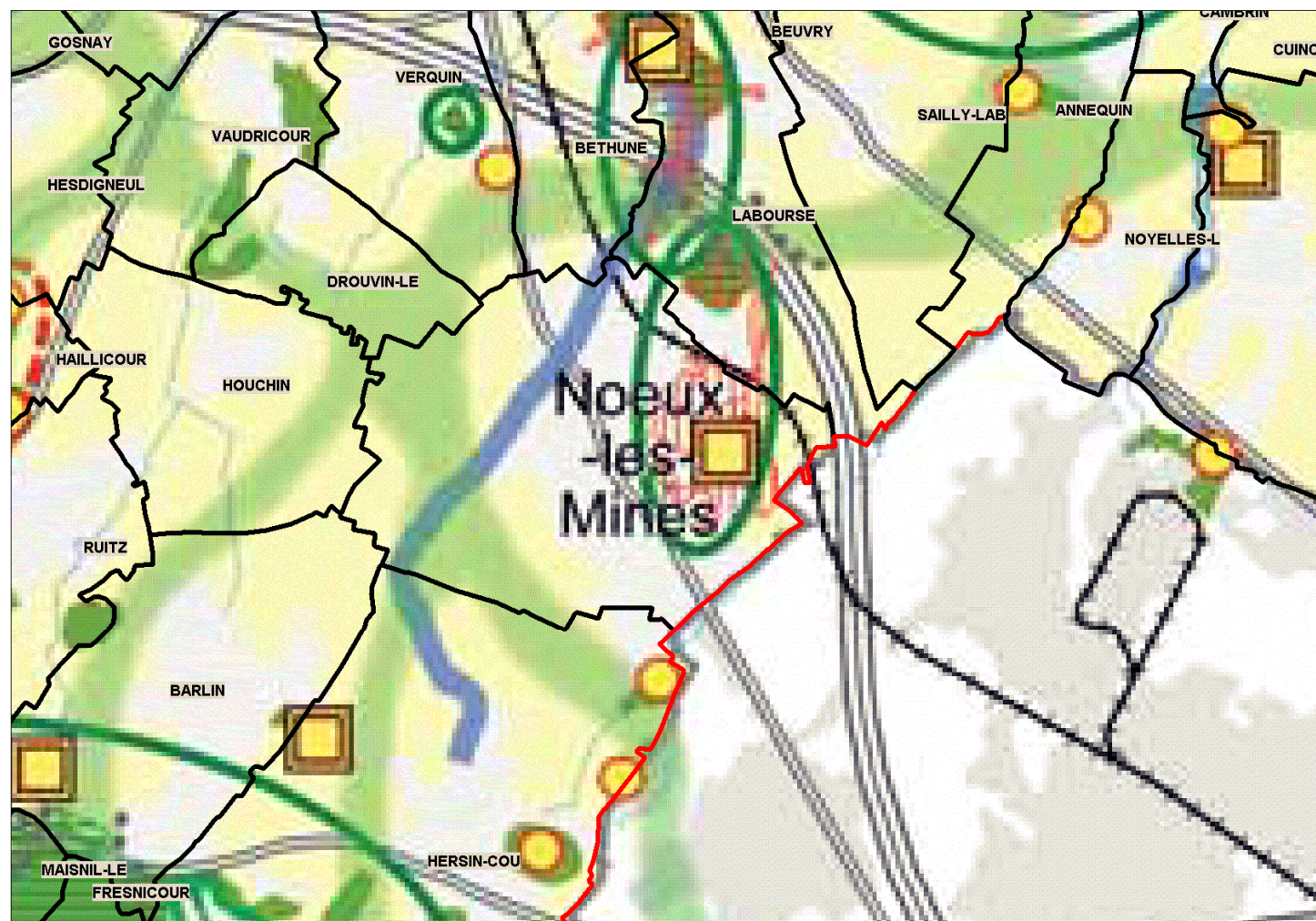
 Périmètre du SCOT

ÉTAT ACTUEL D'OCCUPATION DU SOL

-  Espaces boisés et renaturés
-  Espace à dominante urbaine
-  Espace à dominante agricole

RÉSEAUX DE TRANSPORT

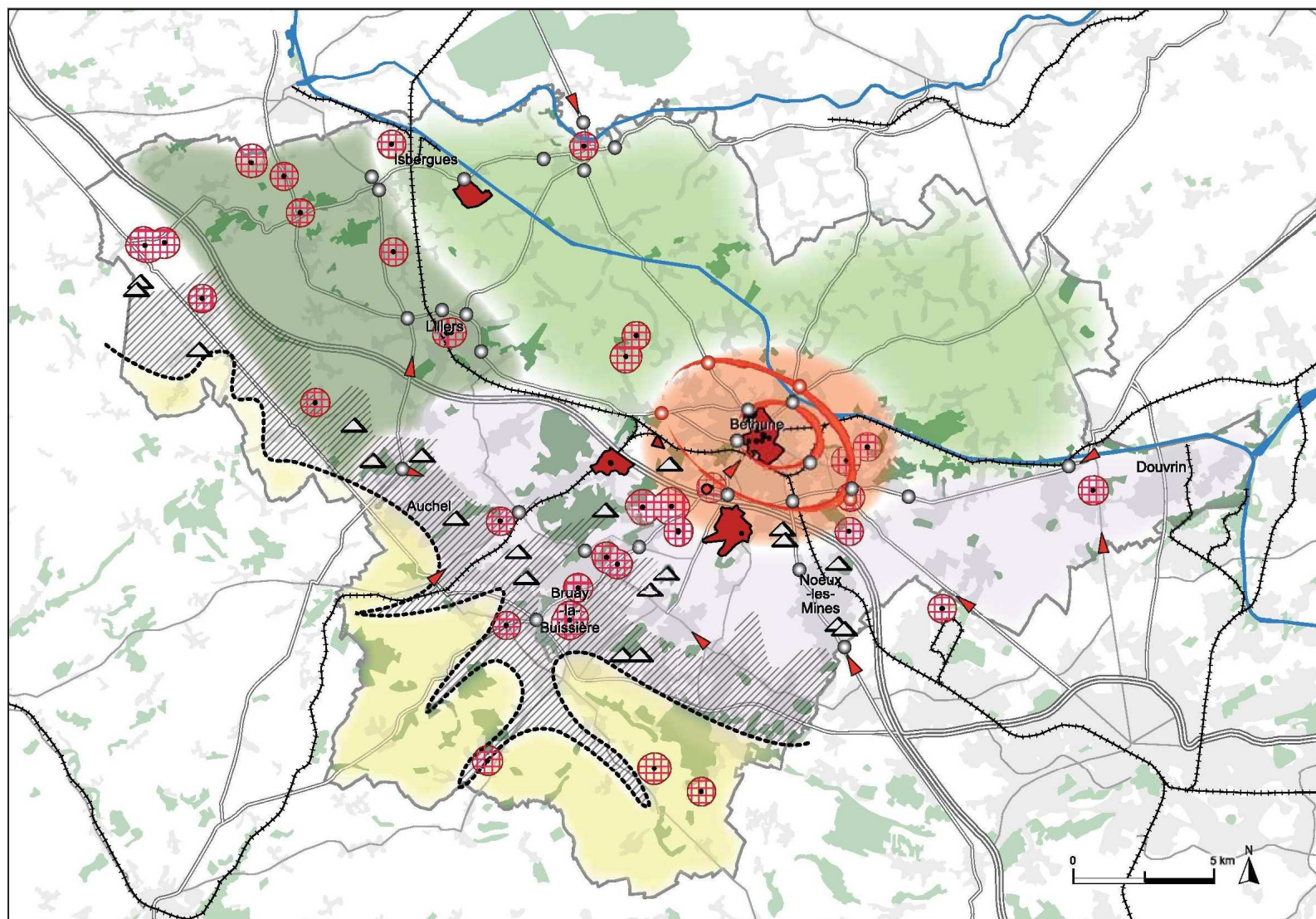
-  Autoroutes
-  Axes routiers principaux
-  Voies ferrées



Orientations Générales d'Aménagement à l'échelle de Noeux-les-Mines

- La partie ouest et agricole de la commune est identifiée en trame verte (principe de corridor)
- La zone de Loisinord comporte un espace naturel sensible (Terril) à conforter au sein d'une zone activité mixte de nature et de loisir

→ AMÉLIORER LA QUALITÉ PAYSAGÈRE ET METTRE EN VALEUR LES ÉLÉMENTS EMBLÉMATIQUES DU PATRIMOINE



PRÉSERVER ET CONFORTER LES SIX ENTITÉS PAYSAGÈRES

- Pôle urbain Béthunois
- Bas-Pays
- Pays d'Aire
- Plateaux et collines de l'Artois
- Territoires miniers

VALORISER LES REPÈRES VISUELS MARQUÉS

- Terril d'intérêt paysager
- Une ligne de crête découpée et un glacis de transition comme repère structurant le paysage

RESPECTER LES SITES PATRIMONIAUX PROTÉGÉS

- Périmètre de ZPPAUP
- Sites Classés et inscrits [patrimoine historique]
- Périmètre de protection autour des monuments classés et inscrits
- Site Classé [élément paysager]

REQUALIFIER "L'ENTRÉE DANS LES TERRITOIRES"

- Entrée de territoire
- Structuration d'une double ceinture autour du pôle central
- Entrée de ville à améliorer
- Entrée de ville à créer

- Périmètre du SCOT

ÉTAT ACTUEL D'OCCUPATION DU SOL

- Espaces boisés et rematurés
- Espace à dominante urbaine

RÉSEAUX DE TRANSPORT

- Autoroutes
- Axes routiers principaux
- Axes routiers secondaires
- Voies ferrées
- Canal

Sources : *AULAB 2006 / *ODE 62 - SUP 2006 - Réalisation : AULAB 2006

PRÉSERVER ET CONFORTER LES SIX ENTITÉS PAYSAGÈRES

-  Pôle urbain Béthunois
-  Bas-Pays
-  Pays d'Aire
-  Plateaux et collines de l'Artois
-  Territoires miniers

VALORISER LES REPÈRES VISUELS MARQUÉS

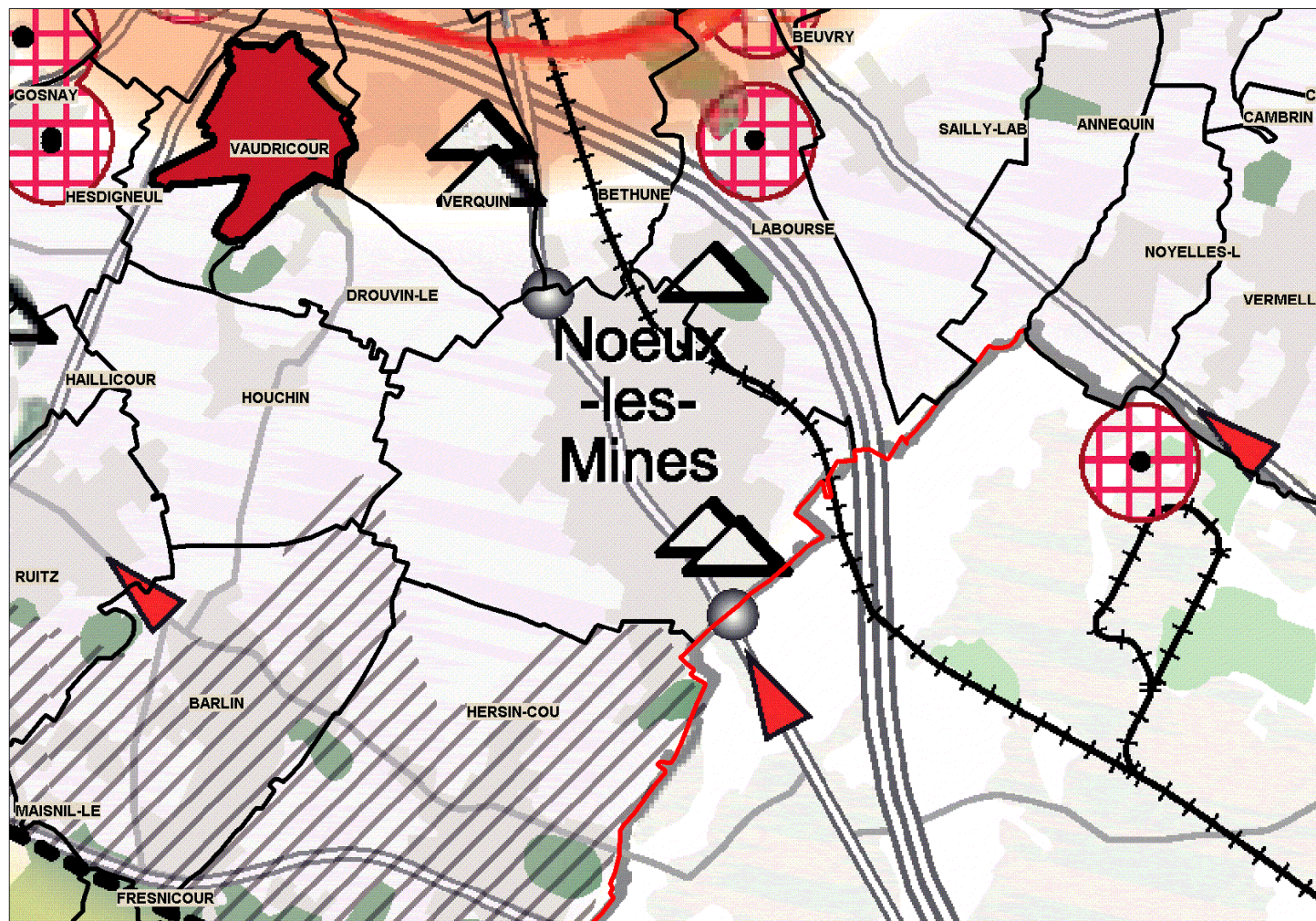
-  Terril d'intérêt paysager
-  Une ligne de crête découpée et un glacis de transition comme repère structurant le paysage

RESPECTER LES SITES PATRIMONIAUX PROTÉGÉS

-  Périmètre de ZPPAUP
-  Sites Classés et inscrits (patrimoine historique)
-  Périmètre de protection autour des monuments classés et inscrits
-  Site Classé (élément paysager)

REQUALIFIER "L'ENTRÉE DANS LES TERRITOIRES"

-  Entrée de territoire
-  Structuration d'une double ceinture autour du pôle central
-  Entrée de ville à améliorer
-  Entrée de ville à créer



Orientations Générales d'Aménagement à l'échelle de Noeux-les-Mines

- Valoriser les deux terrils, notamment le n°36
- Améliorer les deux entrées de ville (Nord et Sud)

 Périmètre du SCOT

ÉTAT ACTUEL D'OCCUPATION DU SOL

-  Espaces boisés et renaturés
-  Espace à dominante urbaine

RÉSEAUX DE TRANSPORT

-  Autoroutes
-  Axes routiers principaux
-  Axes routiers secondaires
-  Voies ferrées
-  Canal

SYNTHESE DES ENJEUX COMPLEMENTAIRES AU SCOT IDENTIFIES DANS LE DIAGNOSTIC

L'approche socio-économique	
Situation	- Poursuivre la reconversion des friches industrielles afin de poursuivre l'amélioration de l'image de la ville.
Démographie	- Poursuivre la dynamique démographique actuelle en tablant sur une population de 14 000 habitants à l'horizon 2025. - Permettre d'assurer une certaine mixité en attirant des foyers et des familles plus aisés. - Poursuivre la dynamique d'attractivité de la ville.
Habitat	- Diversifier le parc de logements afin de répondre à toutes les demandes (petits logements, logements en accession).
Economie	- Assurer la pérennité des différents secteurs d'activités (commerces de proximité et agriculture notamment). - Poursuivre la reconversion industrielle et le développement des activités dans le cadre de l'opération Loisinord.
Equipements	- Poursuivre le développement progressif de l'offre d'équipements de proximité en fonction des besoins des habitants. - Mettre en œuvre les projets d'équipements de Loisinord.
Transports	- Tirer profit des aménagements routiers en cours et en projet pour consolider de nouveaux axes de développement.

L'approche environnementale	
Environnement urbain	- Préserver la forme compacte et circulaire de la ville. - Densifier ou étendre l'urbanisation au contact direct de la ville dans le respect des densités du SCOT. - Reconvertir les espaces en friche actuelle et future pour l'activité et l'habitat.
Environnement naturel	- Protéger les espaces ludiques et de promenades existants. - Poursuivre la mise en valeur des espaces en friche. - Développer les liaisons douces en milieu urbain (piétons, cyclistes).
Environnement agricole	- Protéger les espaces de qualité. - Maintien de l'activité. - Assurer une urbanisation raisonnée et progressive sur l'espace agricole.

LES ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT IDENTIFIEES DANS LE PADD

Le projet de la commune de Noeux Les Mines s'appuie sur un axe d'orientation principal. La municipalité affirme :

- **son attachement au projet de Loisinord et au potentiel de reconversion des espaces et des répercussions sur l'activité locale,**
- **son souhait concernant l'évolution des formes urbaines à travers les reconversions et rénovations d'espaces existants et l'expansion de la commune.**

La commune affirme mettre en œuvre les orientations d'aménagement identifiées dans le SCOT. Les orientations générales qui en découlent sont les suivantes :

Orientation 1 : Anticiper le développement de la ville : à l'Est Loisinord et au Sud l'expansion de la ville et ses quartiers.

Orientation 2 : Contenir la trame agricole existante et le cadre verdoyant de la commune.

Orientation 3 : Assurer une évolution de la commune entre reconversion, rénovation et construction.

Orientation 4 : Organiser les relations spatiales entre les structures existantes, et anticiper les structures à venir.

Orientation 1 : Anticiper le développement de la ville : à l'Est Loisinord et au Sud l'expansion de la ville et ses quartiers.

A l'Est de la ville,

La commune de Noeux Les Mines développe depuis de nombreuses années des projets de reconversions des friches minières sur son territoire.

Le projet de Loisinord est largement connu et développé en termes d'études. La commune souhaite très vivement voir ce projet entrer dans une seconde phase après la piste de ski, la base nautique et les commerces et autres activités qui sont déjà en fonctionnement.

L'intégration de la déviation de la RD 937 permettra de développer et de désenclaver cette opération d'envergure régionale.

Tisser des raccords avec le tissu d'activités existantes.

Travailler sur l'effet de façades.

Au Sud de la ville,

Prévoir l'extension de la ville en lien avec les équipements sportifs et les secteurs d'habitat, en ayant une ambition de greffe à l'existant, plus que de juxtaposition d'unités collées les unes aux autres.

Et ce dans un souci de qualité environnementale

C'est à dire, inciter à la préservation de l'environnement naturel et urbain par les actions suivantes :

- protéger les espaces naturels riches,
- protéger le patrimoine architectural remarquable,
- préserver l'activité et le paysage agricole,
- ou encore les activités autres qui participent à la dynamique de la commune.

Orientation 2 : Contenir la trame agricole existante et le cadre verdoyant de la commune.

Protéger l'identité agricole ainsi que l'activité agricole

Concernant l'agriculture, il s'agit de préserver l'activité au sein de la commune. Dans la trame verte du pays minier, cette zone agricole est considérée comme étant un « espace tampon » dans le continuum urbain. De plus, elle formalise une entité paysagère en complémentarité avec une ville entre agriculture et activités, principalement de loisirs, avec Loisinord.

Les mises aux normes des installations sont accompagnées par une réflexion sur l'implantation et l'intégration de nouveaux bâtiments dans le paysage et l'environnement de la commune.

Préserver les coupures vertes

C'est à dire maintenir des espaces de respiration entre les secteurs bâtis sans atteinte aux espaces paysagers de qualité, assurer des déplacements dans les espaces naturels et agricoles en mettant en valeur les axes et chemins de randonnée.

Il s'agit d'assurer une urbanisation raisonnée et progressive sur l'espace agricole, et cela sans porter atteinte aux structures paysagères de la commune.

Entretenir le cadre verdoyant

Le cadre général de la commune est relativement verdoyant. Cet aspect paysagé apporte un plus aux habitants. Cette richesse doit être assumée, préservée et amendée dans les projets futurs de la commune.

Il est intéressant de valoriser des circulations douces dans la commune avec cette trame végétale.

Orientation 3 : Assurer une évolution de la commune entre reconversion, rénovation et construction.

Il faut offrir le maximum d'opportunités pour enrichir le parc immobilier de la commune.

Entre reconversions, rénovations ou constructions neuves, il faut pouvoir entretenir l'existant, permettre le renouveau urbain dans l'idée de « construire la ville sur la ville », ou développer la ville dans la continuité et en relation avec les quartiers de la ville et ces centralités et lieux de vie.

La préservation du patrimoine local doit être considérée dans le sens de la sensibilisation de la population aux « richesses locales » plutôt que la « muséification » d'un morceau de ville.

Les objectifs du Programme Local de l'Habitat sont rappelés ci-dessous :

- Maintenir et développer le locatif, l'accession aidée et le locatif social ;
- Diversifier l'offre très sociale en dehors des Cités Minières afin d'éviter un phénomène de ségrégation sociale ;
- Urbaniser en priorité le foncier disponible au sein du tissu urbain existant ;
- Développer de nouvelles formes d'habitat dense (intermédiaire et petit collectif) ;
- Développer des opérations d'habitat denses autour des arrêts de transport en commun ;
- Identifier et sauvegarder les bâtiments ou ensembles remarquables ;
- Veiller à la qualité paysagère des extensions ;
- Favoriser la réhabilitation et la requalification des quartiers d'habitat social et des cités minières ;
- Imposer des objectifs ambitieux en termes d'efficacité énergétique dans les logements neufs ;
- Mettre en œuvre des stratégies de réhabilitation énergétique dans le bâti existant ;
- Identifier et réhabiliter les poches de logement insalubre ou vétuste.

Orientation 4 : Organiser les relations spatiales entre les structures existantes, et anticiper les structures à venir.

Cette action développe l'esprit de qualifier les différents espaces de manière à donner des repères dans la ville.

Le but est de proposer une réflexion sur les centres de vie de la commune, de développer ou d'enrichir les raccordements qui existent entre eux.

Plus largement, c'est aussi la manière dont les différents quartiers communiquent avec ces centres de vie. Une prise en compte de la circulation douce à l'échelle du trottoir permettra d'offrir une ville ayant une lecture hiérarchisée entre cœur de ville et quartiers.

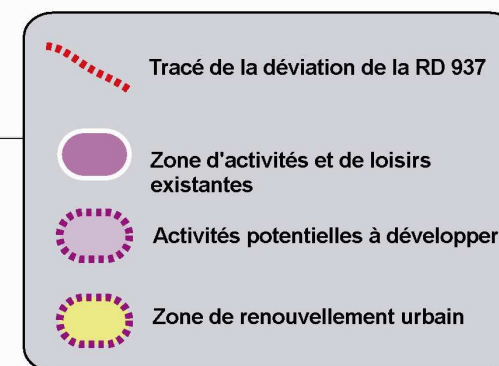
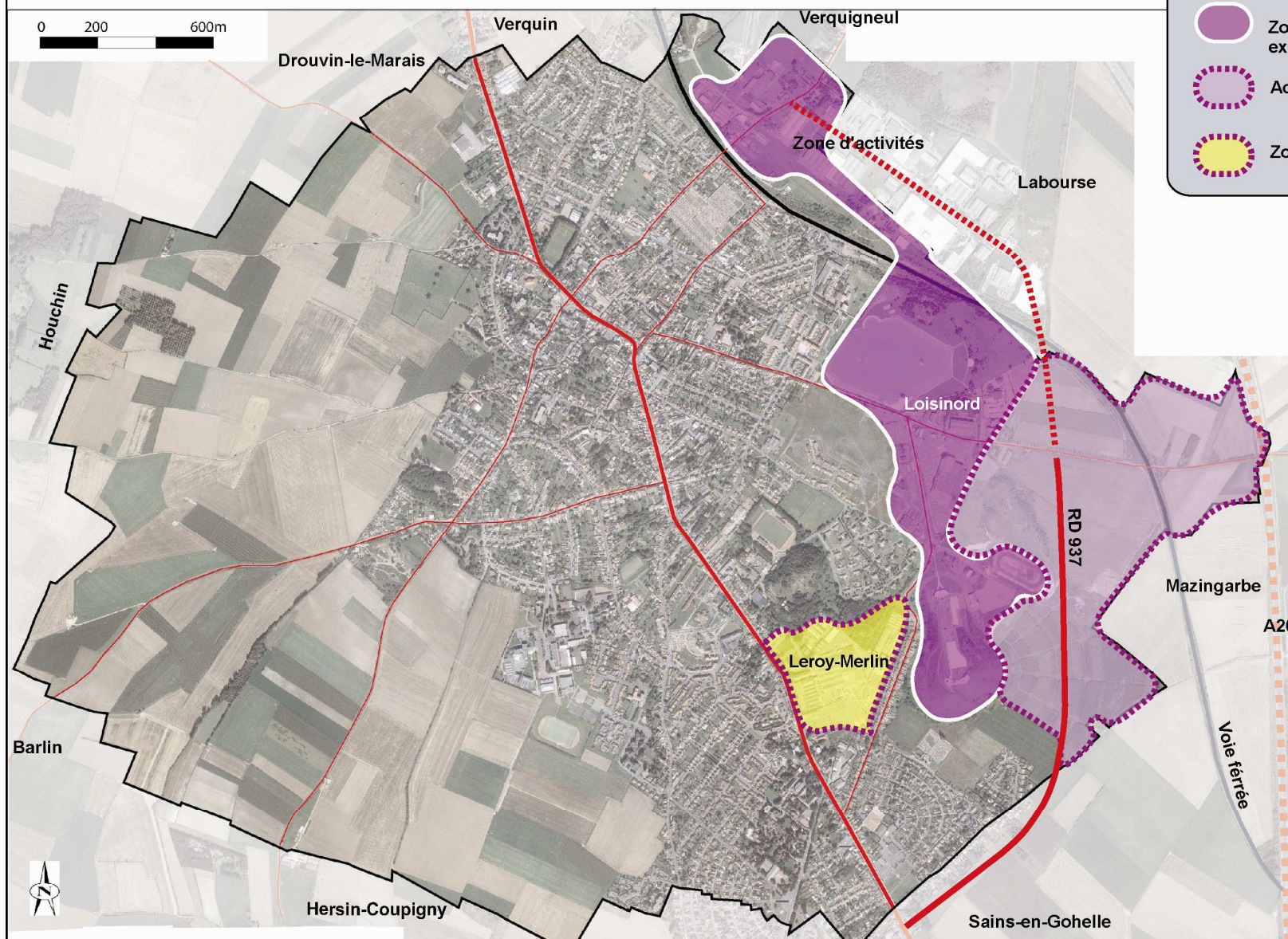
Cette idée devra se développer sur les espaces d'extension et les relations que développeront ces derniers avec l'environnement dans lequel ils s'implanteront.

Dans le même esprit de qualifier les cœurs de ville, les entrées de ville méritent une requalification permettant de marquer les espaces, donnant des repères dans la ville.

Il s'agira enfin de bien hiérarchiser les axes de circulation tout en prenant en compte la dangerosité de ces axes (accidentologie) afin d'adapter au mieux les aménagements de voirie. A terme, le but est de disposer d'un maillage complet du territoire avec des axes routiers ayant une fonction propre (axe de transit, de desserte fine...etc.) et autorisant une bonne sécurité des habitants.

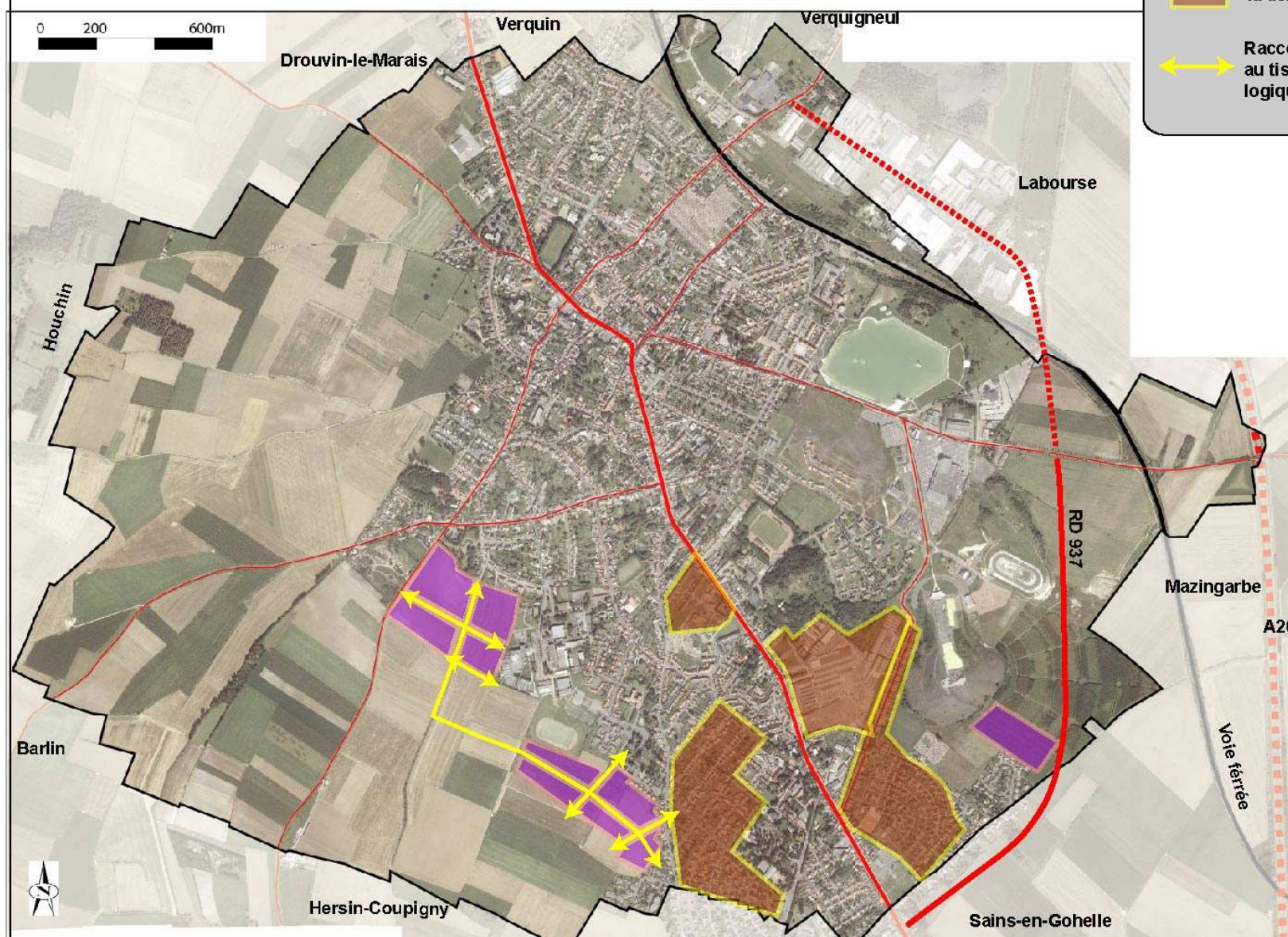
LES ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT : DOCUMENTS GRAPHIQUES

LE PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE - NOEUX LES MINES - Economie et développement de la ville



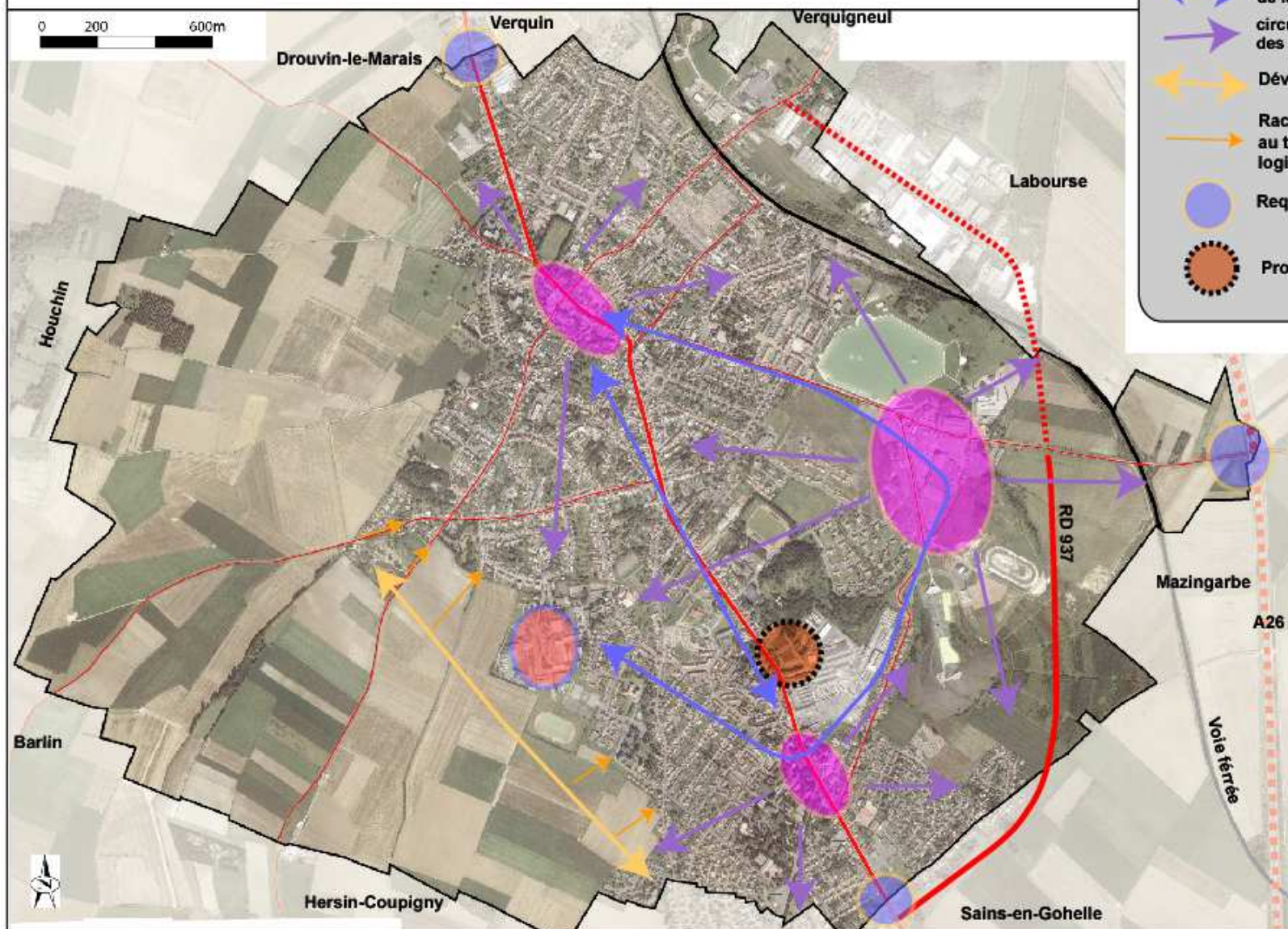
LE PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE - NOEUX LES MINES -

Donner des évolutions possibles à la ville et préservation du patrimoine



-  Extension urbaine à vocation mixte d'habitat-services
-  Assurer le renouvellement urbain et la densification des espaces bâtis
-  Raccord des extensions potentielles au tissu urbain existant dans une logique génératrice de lieux de vies

LE PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE - NOEUX LES MINES - Organisation urbaine, liens entre les entités



-  Centres de vies dans la ville
-  Groupe scolaire, APS, COSEC
-  Raccordement entre les centralités de la ville
-  circulations douces de desserte des centres
-  Développement potentiel de la ville
-  Raccord des extensions potentielles au tissu urbain existant dans une logique génératrice de lieux de vies
-  Requalification des entrées de villes
-  Projet de Pôle de services

LE PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE - NOEUX LES MINES -

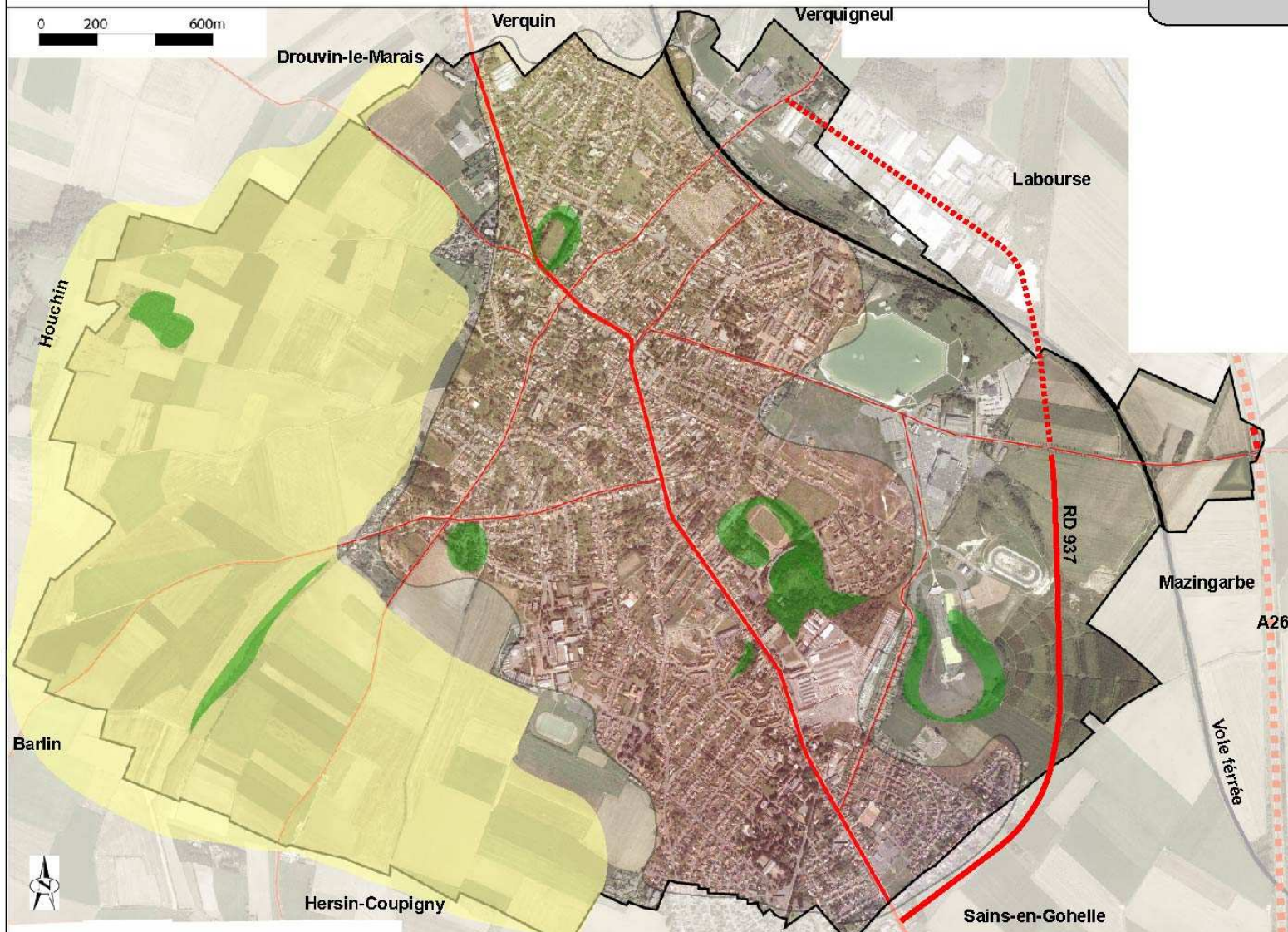
Agriculture, Cadre de vie et de loisirs



Espace agricole à protéger

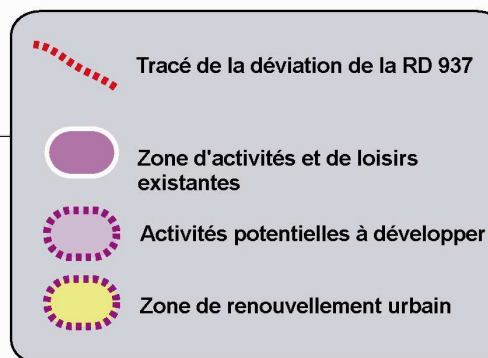
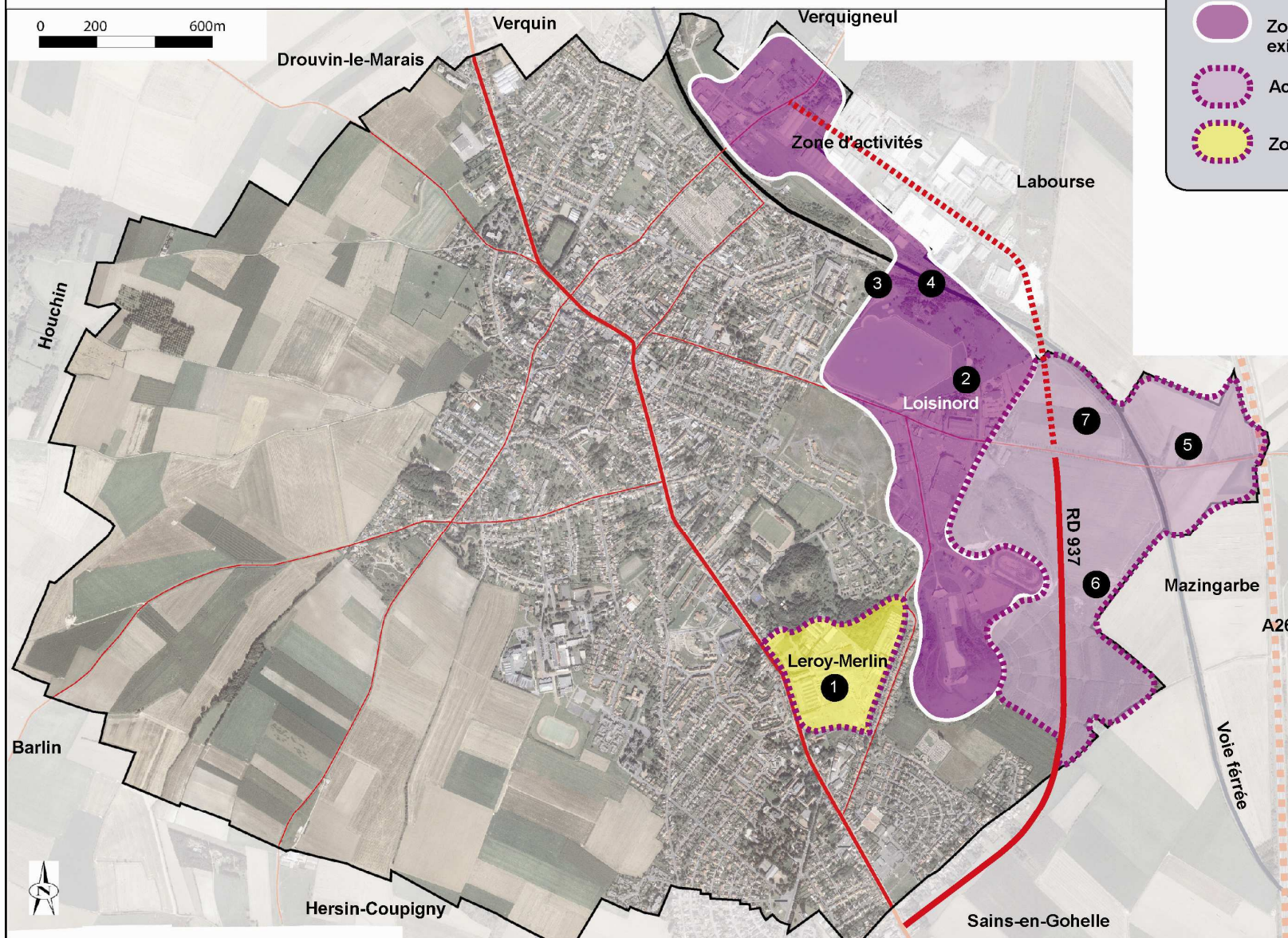


Trame arborée à intégrer comme
patrimoine et emblème de la ville



ANNEXE – PROJETS STRUCTURANTS EN COURS

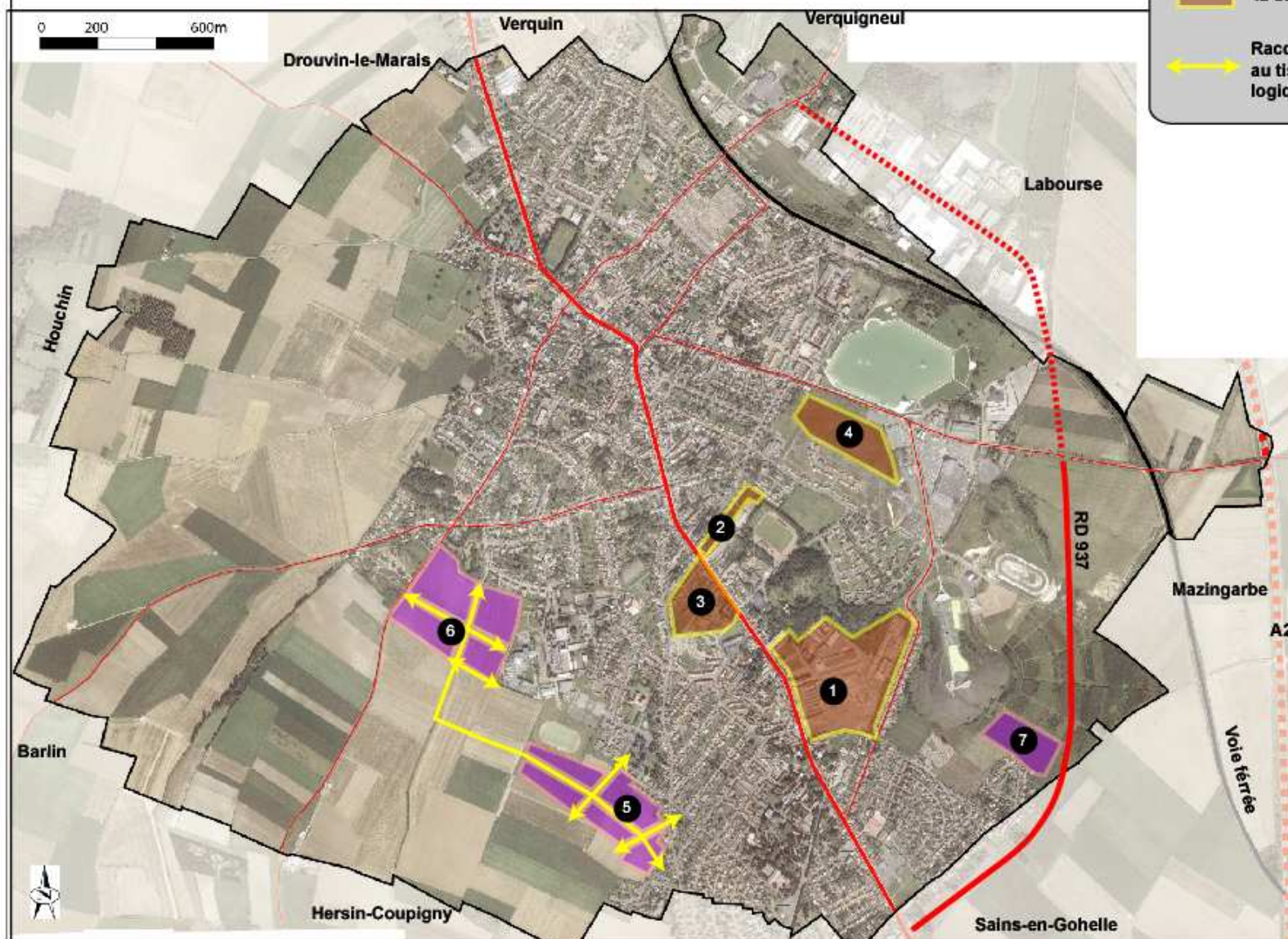
LE PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE - NOEUX LES MINES - Economie et développement de la ville



PROJETS

- 1 Reconversion du site de Leroy-Merlin (Habitat - environ 200 logements / Activités Equipements Publics)
- 2 Extension du centre de loisirs
- 3 Liaison entre Services Techniques et Base de loisirs
- 4 Mise en valeur des terrains SNCF
- 5 Plateforme logistique
- 6 Centre commercial
- 7 Activités

LE PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE - NOEUX LES MINES - Principaux projets logements



 Extension urbaine à vocation mixte d'habitat-services

 Assurer le renouvellement urbain et la densification des espaces bâtis

 Raccord des extensions potentielles au tissu urbain existant dans une logique génératrice de lieux de vies

PROJETS D'HABITAT

- 1 Reconversion du site de Leroy-Merlin (Habitat - environ 200 logements / activités / Equipements)
- 2 Opération groupée d'habitat (CARRERE) 136 logements
- 3 Projet Maisons & Cités (120 logements)
- 4 Projets Mélisse (61 lgts), Foncière Direct (60 lgts), Habitat 62/59 (8 lgts)
- 5 Zone mixte services / habitat
- 6 Zone d'habitat
- 7 Zone d'habitat